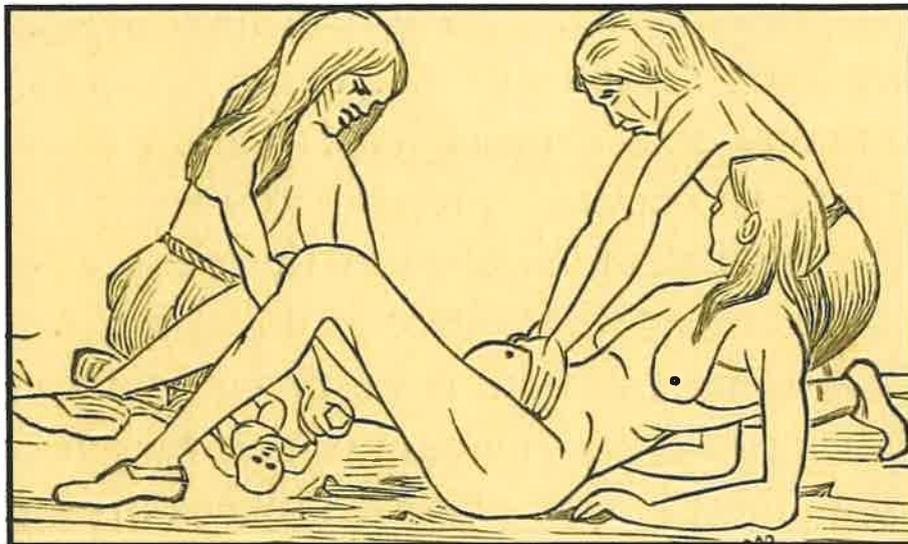


BUAIS ET SON HISTOIRE



EXERCICE ILLEGAL DE LA MEDECINE

Affaire Normand

Le 27 octobre 1836 Marie Pomerai, femme de Michel Loisel, âgée d'environ trente ans, marchande, demeurant à Sainte-Anne de Buais, étant sur le point d'accoucher et ne pensant pas avoir le temps d'appeler un médecin que j'aurais souhaité mais le temps pressait et je fis venir Marie Normand qui m'accoucha une heure après que je payais sans qu'elle m'est demandée d'argent.

Julienne Degasne, femme Ledauphin, âgée de trente-huit ans cultivatrice, demeurant à Buais. Il y a près d'un mois, le 3 novembre 1836 étant au travail d'enfant, je fis appeler Marie Normand, sachant qu'elle avait fait quelques accouchements, comme les souffrances se prolongeaient depuis trois jours, Marie Normand, me conseilla d'avoir recours à un médecin, je fis venir Mr Lepeintheur. Je n'ai rien donné à Marie Normand et elle m'a rien demandé. Charles lepeintheur, âgé de quarante-trois ans, médecin au Teilleul, confirma la déposition de Julienne Ledauphin.

Adélaïde Laisné, femme de Guillaume Laisné, âgée de vingt-trois ans, cultivatrice à Buais. Il y a près de quinze jours le 13 novembre 1836 étant en travail d'enfant et n'ayant pas le moyen d'appeler un médecin, je fis venir Marie Normand, qui me donna les soins et ensuite je pus accoucher.

Le tribunal de Mortain :

Le 30 novembre 1839 Marie Normand, femme de Guillaume Verdier, âgée de quarante-trois ans née et résident au village de la Brussoliere à Buais, journalière, convoquée pour s'entendre déclarer coupable d'avoir dans le courant de la présente année, pratiqué l'art de l'accouchement sans être munie d'un diplôme et sans être portée sur la liste publiée par Mr le préfet de la Manche le huit mars dernier.

Verdict :

Le tribunal déclare Marie Normand, femme Verdier, à vingt-cinq francs au profit de l'hospice de Mortain, et au frais liquidés d'où les couts du présent, à trente-trois francs trente-cinq centimes dont quatre francs soixante-dix centimes pour timbres et trente-cinq centimes pour autres frais.

.....

Affaire Binet

Le 30 novembre 1839, déposition de Charles Hamon, âgé de 38 ans laboureur à la Cherplais à Buais.

« Le 21 septembre dernier, ma femme Anne Jourdan, âgée de 32 ans, cultivatrice, étant sur le point d'accoucher, fit appeler la Anne Binet, âgée de 69 ans, femme de Jean Delalande, demeurant au Guérichard à Buais, sachant qu'elle pratiquait habituellement l'art des accouchements

Elle avait été prise à deux heures après minuit et elle accoucha à trois heures de l'après-midi. Une heure avant l'accouchement nous avons envoyé chercher Mr Guerif, médecin à Fougerolles, qui n'arriva qu'après l'accouchement ; l'enfant n'a vécu que cinq minutes, je pense qu'il était faible en venant au monde et qu'il n'a pas supporté le contact de l'air ».

Déposition d'Hyacinthe Guerif, âgé de trente-deux ans, officier de santé à Fougerolles (Mayenne).

« Je fus appelé près de la femme Hamon le 21 septembre dernier, mais j'arrivai trop tard, on ensevelissait l'enfant. L'accouchée me parut dans un état rassurant. J'appris d'elle que dès le point du jour l'enfant avait présenté un bras, ce qui constituait un des cas d'accouchement des plus difficiles qui soient connus et qu'il y avait beaucoup de danger à laisser la femme Hamon dans cet état ».

Le tribunal de Mortain :

Le 30 novembre 1839 Anne Binet convoquée pour s'entendre déclarer coupable d'avoir le 21 décembre dernier par maladresse, imprudence involontairement, donné la mort à l'enfant dont est accouchée la femme de Charles Hamon ; d'avoir maintes circonstances et notamment le dit jour, pratiquer l'art des accouchements sans être munie de diplôme et portée sur la liste publiée par Mr Le Préfet de la Manche le huit mars dernier, et comme telle condamnait aux peines prononcées par la loi.

Verdict :

Le tribunal condamne la femme Delalande à cent francs d'amende au profit de l'hospice de Mortain et aux frais liquidés, compris les couts du présent à trente-trois francs, quarante-cinq centimes.

.....

Affaire Bidault :

Le 27 novembre 1941, Rosalie Bidault, veuve Lothon, âgée de cinquante-quatre ans, journalière, née à Savigny, résident à Buais. Convoquée pour s'entendre déclarer coupable de se livrer habituellement à la pratique des accouchements sans avoir de diplôme ou de certificat et d'avoir le douze du courant mois en procédant à l'accouchement de la femme Olivier, de la commune de Buais, occasionné involontairement par maladresse et imprudence la mort de l'enfant dont la dite femme Olivier est accouchée.

Verdict :

Le Tribunal condamne la dite veuve Lothon, à trois mois d'emprisonnement, cinquante francs d'amende au profit de l'hospice de Mortain et aux frais liquidés à cinquante-six francs trente-cinq centimes, dont trois francs quatre centimes pour enregistrement et quarante-huit francs cinquante-cinq centimes pour autre frais.

.....

Au 19^e siècle, la femme enceinte, prisent du mal d'accoucher avertissait son mari ou sa voisine de son état. Le mari devait atteler le cheval pour aller avertir un docteur souvent situé à plusieurs kilomètres du domicile de la patiente, cela demander du temps avant que le praticien intervienne au domicile de cette dernière. Entre deux la voisine ou une personne de la famille préparait la pièce ou aller se tenir l'accouchement en allument le feu dans la cheminée, faisant chauffer de l'eau, et mettant du linge à disposition.

Dans le cas où le docteur tardait à venir et que l'enfant se présentait, on allait chercher une femme (matrones) qui pratiquait illégalement l'accouchement même voir l'avortement, en général il y en avait au moins une dans chaque commune. L'hygiène y était sommaire et ne savait pas faire face à des situations d'enfant venant en siège. Il y avait beaucoup de mortalités.

Les filles mères qui avaient subies les assauts de leur patron en tant que petite bonne à leur service, allaient accoucher à la ville chez une sage-femme déclarée comme telle à l'abri du voisinage.

.....

Extrait du tribunal de Mortain, archives de la Manche.

Mise en page par Jean-Pierre Hamon le 9 septembre 2020.

Archives du moulin de Buais. Illustration : Web.

